

Cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal (Quatrième édition, 2015)



Critère 1 : La conservation de la diversité biologique

1.1. Diversité de l'écosystème

- 1.1.a Superficie et pourcentage de forêt par type d'écosystème forestier, stade de succession, classe d'âge et régime de propriété ou mode de tenure forestière
- 1.1.b Superficie et pourcentage de forêt dans les aires protégées par type d'écosystème forestier, et par classe d'âge ou stade de succession
- 1.1.c Fragmentation des forêts

1.2. Diversité des espèces

- 1.2.a Nombre d'espèces associées à des forêts naturelles
- 1.2.b Nombre et situation des espèces à risque associées à des forêts naturelles, au sens juridique ou d'après l'évaluation scientifique
- 1.2.c Situation des efforts *in situ* et *ex situ* axés sur la conservation de la diversité des espèces

1.3. Diversité génétique

- 1.3.a Nombre et répartition géographique des espèces associées aux forêts qui sont à risque de perdre leur variation génétique et les génotypes localement adaptés
- 1.3.b Niveaux de population d'espèces choisies représentatives associées à des forêts pour décrire la diversité génétique
- 1.3.c Situation des efforts *in situ* et *ex situ* axés sur la conservation de la diversité génétique

Critère 2 : Préservation de la capacité de production des écosystèmes forestiers

- 2.a Superficie et pourcentage des terres forestières et superficie nette des terres forestières disponibles pour la production de bois
- 2.b Matériel total sur pied et augmentation annuelle des essences commercialisables et des essences non commercialisables dans les forêts disponibles pour la production de bois

- 2.c Superficie, pourcentage et matériel total sur pied des plantations d'essences indigènes et exotiques
- 2.d Récolte annuelle de produits ligneux par volume et en tant que pourcentage de la croissance nette ou du rendement soutenu
- 2.e Récolte annuelle de produits forestiers non ligneux

Critère 3 : Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers

- 3.a Superficie et pourcentage de forêts modifiées par des processus et des agents biotiques (p. ex. insectes, maladies, espèces envahissantes) au-delà des conditions de référence
- 3.b Superficie et pourcentage de forêts modifiées par des agents abiotiques (p. ex. incendie, orage, défrichage) au-delà des conditions de référence

Critère 4 : Conservation et maintien des ressources pédologiques et hydriques

4.1. Fonction de protection

- 4.1.a Superficie et pourcentage de forêts dont la désignation ou l'aménagement des terres sont axés sur la protection des ressources pédologiques ou hydriques

4.2. Sols

- 4.2.a Proportion des activités d'aménagement forestier qui respectent les meilleures pratiques d'aménagement ou toute autre législation pertinente destinée à protéger les ressources pédologiques
- 4.2.b Superficie et pourcentage de terres forestières dont les sols présentent une dégradation importante

4.3. Eau

- 4.3.a Proportion des activités d'aménagement forestier qui respectent les meilleures pratiques d'aménagement, ou toute autre législation, en vue de protéger les ressources hydriques connexes
- 4.3.b Zone et pourcentage d'étendues d'eau ou longueur de cours d'eau, dans les zones forestières où l'on a observé des écarts considérables entre les caractéristiques physiques, chimiques ou biologiques et les conditions de référence

Critère 5 : Maintien de la contribution des forêts aux cycles planétaires du carbone

- 5.a Stock total et flux de carbone de l'écosystème forestier
- 5.b Stock total et flux de carbone des produits forestiers
- 5.c Emissions de carbone provenant de combustibles fossiles évitées en utilisant la biomasse forestière pour l'énergie

Critère 6 : Maintien et accroissement des avantages socioéconomiques à long terme pour répondre aux besoins de la société

6.1. Production et consommation

- 6.1.a Valeur et volume de la production de bois et de produits ligneux, y compris la transformation primaire et secondaire
- 6.1.b Valeur des produits forestiers non ligneux produits ou recueillis
- 6.1.c Revenus tirés des services environnementaux axés sur les forêts
- 6.1.d Consommation totale et par habitant de bois et de produits ligneux en équivalents de bois rond
- 6.1.e Consommation totale et par habitant de produits non ligneux

- 6.1.f Valeur et volume en équivalents de bois rond des exportations et des importations de produits ligneux
- 6.1.g Valeur des exportations et des importations de produits non ligneux
- 6.1.h Exportations en tant que part de la production de bois et de produits ligneux, et les importations en tant que part de la consommation de bois et de produits ligneux
- 6.1.i Récupération ou recyclage des produits forestiers en tant que pourcentage du total de la consommation de produits forestiers

6.2. Investissements dans le secteur forestier

- 6.2.a Valeur des investissements en capital et des dépenses annuelles dans l'aménagement forestier, les industries de produits ligneux et non ligneux, les services environnementaux axés sur les forêts, les loisirs et le tourisme
- 6.2.b Investissements et dépenses annuels dans la recherche sur les forêts, la vulgarisation, le développement et l'éducation

6.3. Emploi et besoins communautaires

- 6.3.a Emplois dans le secteur forestier
- 6.3.b Moyenne des salaires, revenu annuel moyen et taux de blessures annuels dans les principales catégories d'emplois du secteur forestier
- 6.3.c Résilience des collectivités qui dépendent des forêts
- 6.3.d Superficie et pourcentage de forêts utilisées à des fins de subsistance
- 6.3.e Répartition des revenus dérivés de l'aménagement forestier

6.4. Loisirs et tourisme

- 6.4.a Zone et pourcentage de forêts disponibles et (ou) aménagées pour les loisirs et le tourisme public
- 6.4.b Nombre, type et répartition géographique des visites attribuées aux loisirs et au tourisme et associées aux installations disponibles

6.5. Valeurs et besoins culturels, sociaux et spirituels

- 6.5.a Superficie et pourcentage de forêts aménagées principalement en vue de protéger toute la gamme des valeurs et des besoins culturels, sociaux et spirituels
- 6.5.b Importance de la forêt pour les personnes

Critère 7 : Cadre juridique, institutionnel et économique pour la conservation et l'aménagement durable des forêts

- 7.1.a Législation et politiques soutenant l'aménagement durable des forêts
- 7.1.b Coordination intersectorielle des politiques et des programmes
- 7.2.a Fiscalité et autres stratégies économiques ayant une incidence sur l'aménagement durable des forêts
- 7.3.a Incontestabilité d'un titre et protection du régime foncier et d'exploitation des ressources et des droits de propriété
- 7.3.b Exécution des lois relatives aux forêts
- 7.4.a Programmes, services et autres ressources à l'appui de l'aménagement durable des forêts
- 7.4.b Développement par la recherche de connaissances scientifiques ou de technologies aux fins d'application de celles-ci à l'aménagement durable des forêts
- 7.5.a Partenariats à l'appui de l'aménagement durable des forêts
- 7.5.b Participation du public aux prises de décisions en vue de la résolution des conflits
- 7.5.c Surveillance et évaluation des progrès réalisés en matière d'aménagement durable des forêts et la production de rapports sur ces progrès